

# COMPTE RENDU

## REUNION DU 10 NOVEMBRE 2021

### Objet :

**Demande des maires d'explications à la DDPP sur le statut et le fonctionnement de la plateforme de Mr Jonathan GAYARD.**

### Lieu :

**Mairie de Boisset Saint Priest**

### Personnes présentes :

Les maires de Boisset-St-Priest et de St-Georges-Hauteville (le maire de Soleymieux absent)  
Gérald Gachet, chef du service environnement et prévention des risques à la DDPP, Peire Parot-Urruz DDPP  
Jonathan Gayard, exploitant de la plateforme  
Bernard Schummer, administrateur de FNE 42 (France Nature Environnement), assistant le Lis Martagon  
Philippe Podevin, Simone Duplan

F. Millet, maire de St-Georges-Hauteville, rappelle que la réunion a été demandée pour avoir des explications juridiques et techniques sur ce type d'activité qui est imposé aux maires sans demande d'avis ni d'information préalable. B. Schummer confirme que c'est la procédure normale pour ce type d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

A la demande de M. Gachet, P. Podevin présente la situation : des nuisances olfactives de plus en plus violentes depuis 2019 qui touchent des hameaux des 3 communes et qui ont provoqué un mécontentement grandissant dans la population. Un système d'alerte a été mis en place par mail qui a permis d'identifier les périodes et les lieux d'occurrence. Une cartographie et un récapitulatif des signalements a été fait sur les hameaux du Couhard des Anges, de Fontamalard, des Croix Rouges, de Fontvial et de Bonnaire. L'ensemble représente 113 jours depuis fin Mars 2021.

M. Gachet reconnaît l'ampleur du problème et salue le travail réalisé comme une base indispensable.

A. Gay, maire de Boisset Saint Priest, informe que le passage de certains camions qui livrent la plateforme pose des problèmes d'odeurs au cœur même du village, notamment la veille de la réunion ; après enquête, monsieur Gayard identifie ce camion comme transportant des boues de station d'épuration de Porte-lès-Valence et confirme leur forte odeur (2 bennes /semaine).

J. Gayard expose que, selon lui, les problèmes ont commencés en mars 2021 lors d'un retournement par forte chaleur. Il cherche depuis des solutions :

- il a limité les retournements
- il a doublé les déchets verts
- il va utiliser des micro-bioses pour détruire l'azote ammoniacale
- il va arroser les andains avec du distillat de résineux (Abiessence).

A la demande des participants, il précise :

- qu'il n'est en relation professionnelle qu'avec Véolia qui lui fournit les intrants provenant de 5 sites différents
- qu'il mélange 1 volume de boues de STEP, 2 de déchets verts et 2 de refus de crible
- qu'il retourne tous les 2 mois et qu'il pense que les retournements provoquent les odeurs (nos relevés semblent prouver le contraire)
- que les apports de boues viennent de Purina et de STEP tels que : Roche, St-Didier et Porte-lès-Valence

M. Gachet rappelle que la DDPP n'est pas techniquement compétente mais contrôle que la réglementation est bien appliquée.

Elle a effectué :

- une 1<sup>ère</sup> inspection en 2017 à la demande de FNE 42 qui a révélé de nombreux manquements et provoqué une mise en demeure de mettre en conformité ;
- une 2<sup>e</sup> en 2018 pour s'assurer de la réalisation des travaux demandés ;
- une 3<sup>e</sup> en juin 2021 qui n'a rien révélé.

Il souligne tout de même le manque de rigueur technique et de connaissances professionnelles de J. Gayard

Il reconnaît que la question des odeurs est très difficile à régler (subjectivité, instabilité dans le temps et l'espace), même s'il y a des normes.

M. Gachet demande :

- que les relevés présentés par le collectif soient poursuivis, en notant les conditions météo (vent, humidité/pluie et, si possible, pression atmosphérique) et que ces éléments, transmis en temps réel à J. Gayard, soient croisés avec les éventuels événements qui se sont produits à la même date sur la plateforme (livraison d'intrants, retournement, criblage, etc.).
- que J. Gayard fasse réaliser par un organisme fiable et objectif, autre que Véolia, une analyse critique du process appliqué (en fonction du site, des intrants, de la configuration des lieux, etc.)
- qu'il se tienne bien à ses engagements : notamment fermeture du site en permanence et recul des andains par rapport aux grillages de 4 mètres (il semble que les normes imposent 8 mètres).

Une nouvelle réunion aura lieu dans 2 mois pour faire le point de l'expertise technique et des relevés d'odeur (le mercredi 12 janvier à 14h avec les mêmes participants).